



CONDITIONS GENERALES

L'association Croc-Kil... Leysin met à disposition du membre son matériel et sa compétence, dans le cadre d'un entraînement convenu à dates fixes, vu avec l'entraîneur.

L'association Croc-Kil... Leysin s'engage à démontrer l'utilisation correcte des installations, mais décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le membre lors de l'utilisation inexacte de celles-ci.

Les tarifs des cotisations annuelles sont décidés lors de l'assemblée générale.

La résiliation de la présente inscription doit s'effectuer en informant le responsable des entraîneurs ou un membre du comité, soit par écrit ou par oral.

La cotisation se paie à l'avance et au plus tard 30 jours après la signature de l'inscription.

Le membre prend bonne note de qui précède et s'engage, par sa signature, au respect des clauses susmentionnées.